

RAPPORT N° 2025-2 - 1 . 8 . 8

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 07/04/2025

**Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental.
Budget général.**

Le présent rapport a pour objet de vous proposer une actualisation du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental afin de tenir compte de l'évolution des besoins des Val-de-Marnais, des engagements du projet d'administration, des orientations prioritaires de notre collectivité et des nécessités des services départementaux.

1. Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés.

Compte tenu de la difficulté à recruter des titulaires sur les emplois de la collectivité, des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels (article L. 332-8 2°) à défaut de candidats titulaires. Ces recrutements, sur des contrats pouvant aller jusqu'à 3 ans, permettront de garantir l'attractivité de la collectivité et de sécuriser le personnel recruté le cas échéant.

Il est donc proposé d'ouvrir à la voie contractuelle les emplois suivants :

3 emplois d'adjoints techniques pour exercer les missions de :

- veilleur et agent de maintenance à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- agent de tri/chauffeur à la direction des Relations à la Population,
- opérateur infographiste à la direction de la Logistique ;

1 emploi d'administrateur pour exercer les missions de :

- directeur de la direction de l'Évaluation, des Méthodes et de l'organisation ;

10 emplois d'attachés pour exercer les missions de :

- responsable de service adjoint à la direction de la Logistique,
- responsable de secteur à la direction des Systèmes d'Information,
- directeur de la direction de l'Évaluation, des Méthodes et de l'Organisation,
- responsable conseil et contrôle à la direction des Achats publics et des Marchés,
- responsable de service à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse,
- coordinateur CRIP à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse,
- responsable garanties emprunts à la direction des Finances,
- psychologue à la direction des Ressources humaines,

- responsable de service santé et sécurité et conditions de travail à la direction des Ressources humaines,
 - chargé de préfiguration à la direction de l'Habitat ;
- 2 emplois de conseillers socio-éducatifs pour exercer les missions de :
- coordinateur CRIP à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse,
 - chargé de préfiguration à la direction de l'Habitat ;
- 1 emploi d'agent de maîtrise pour exercer les missions de chauffeur à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé ;
- 3 emplois d'éducateurs de jeunes enfants pour exercer les missions de :
- éducateur des jeunes enfants à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
 - responsable petite enfance à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
 - responsable de service à la direction de la petite Enfance ;
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux pour exercer les missions de responsable de service à la direction de la petite Enfance ;
- 1 emploi de puéricultrice pour exercer les missions de responsable de service à la direction de la petite Enfance ;
- 8 emplois d'ingénieurs pour assurer les missions de :
- chef de projet informatique à la Maison départementale des Personnes handicapées,
 - directeur de la direction de l'Évaluation, des Méthodes et de l'Organisation,
 - chargé d'études à la direction de la Voirie et de la Mobilité,
 - responsable de service Santé et Sécurité et conditions de travail à la direction des Ressources humaines,
 - ingénieur sobriété énergétique à la direction des Bâtiments,
 - administrateur sécurité à la direction des Systèmes d'Information,
 - responsable de la cellule ITO à la direction des Espaces verts et du Paysage,
 - responsable sécurité à la direction des Systèmes d'Information ;
- 2 emplois de techniciens pour assurer les missions de :
- conseiller technique à la direction de l'Éducation et des Collèges,
 - responsable de secteur à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative ;
- 2 emplois de rédacteurs pour assurer les missions de :
- gestionnaire domaine public à la direction de la Voirie et des Mobilités,
 - gestionnaire chargé de l'exécution financière des marchés à la direction des Bâtiments.

La rémunération de ces agents contractuels sera établie selon l'expérience professionnelle, les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

2. Création de 5 emplois par suppression simultanée de 5 emplois dans le cadre d'une évolution des missions des postes.

L'évolution de l'activité des services en lien avec les besoins de la population amène régulièrement les directions et services à réévaluer et à adapter les missions des postes notamment lors de mouvements de personnels tels que des mutations externes, de la mobilité interne ou des départs à la retraite.

Il est précisé que, si les emplois créés ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 à L. 332-14.

Suite aux ajustements d'organisation, il est proposé d'adopter les modifications suivantes :

- création de 1 emploi d'ingénieur par suppression de 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de chargé d'étude à la direction de la Voirie et des Mobilités,
- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de responsable de service adjoint à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse,
- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi d'infirmier en soins généraux pour assurer les missions de chargé de mission à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse,
- création de 1 emploi d'ingénieur par suppression de 1 emploi d'adjoint technique pour assurer les missions d'ingénieur maintenance à la direction des Bâtiments,
- création de 1 emploi d'ingénieur par suppression de 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'ingénieur maintenance à la direction des Bâtiments.

3. Suppression de 19 emplois d'adjoints techniques dans le cadre d'un transfert de poste vers le budget annexe de la restauration.

Suite à la fin de la production culinaire sur la direction de la petite Enfance, il est proposé de supprimer 19 emplois d'adjoints techniques. Ces 19 emplois font l'objet d'un transfert vers le budget annexe de Restauration.

4. Suppression de 2 emplois d'attaché principal et de 1 emploi d'attaché dans le cadre de la suppression de la direction de l'Hébergement des Familles vulnérables.

Suite à la suppression de la direction de l'Hébergement des familles vulnérables, il est proposé de supprimer 2 emplois d'attaché principal et 1 emploi d'attaché correspondant aux postes de directeur, de directeur adjoint et responsable administratif et financier de la direction de l'Hébergement des Familles vulnérables.

5. Autorisation de recrutements de contractuels suite à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2025 (L. 332-2 2^o du Code général de la fonction publique).

Dans le cadre d'un surcroit saisonnier de l'activité, il est proposé de recruter des saisonniers dans la limite de 944 mensualités :

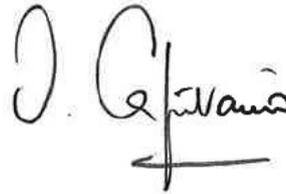
- 41 mensualités d'adjoint administratif à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 448 mensualités d'adjoint technique à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 160 mensualités d'adjoint d'animation à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 52 mensualités d'agent de maîtrise à la direction de la jeunesse, des sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 30 mensualités d'éducateur des APS à la direction de la jeunesse, des sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 13 mensualités d'éducateur de jeunes enfants à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 180 mensualités d'adjoint technique à la direction des Espaces verts et du Paysage pour assurer l'ouverture des parcs durant les saisons de printemps et d'été,
- 20 mensualités d'adjoint technique à la direction de la Voirie et des Mobilités, pour effectuer la « viabilité hivernale ».

Au terme de ces modifications, les effectifs budgétaires inscrits au tableau indicatif des grades et emplois du budget général s'établissent à 7 184 emplois ouverts.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. WEIL
Vice président du Conseil départemental



DÉLIBÉRATION N° 2025 -2 - 1 . 8 . 8

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 07/04/2025

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le 07/04/2025,
dans la salle des séances de l'Hôtel du Département,
conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Étaient absents excusés :

Membres de la commission ayant donné délégation de vote pour la séance :

Objet : Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget général.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu sa délibération n° 2024-8 - 1.9.9 du 9 décembre 2024 portant mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental - Budget général ;

Vu sa délibération n° 2025-2 - 1.1.1 /1 du 7 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 ;

Vu l'avis du Comité social territorial.

Considérant le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Sur le rapport présenté au nom de la 1^{ère} commission par ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés.

3 emplois d'adjoints techniques pour exercer les missions de :

- veilleur et agent de maintenance à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- agent de tri/chauffeur à la direction des Relations à la Population,
- opérateur infographiste à la direction de la Logistique ;

1 emploi d'administrateur pour exercer les missions de :

- directeur de la direction de l'Évaluation, des Méthodes et de l'organisation ;

10 emplois d'attachés pour exercer les missions de :

- responsable de service adjoint à la direction de la Logistique,
- responsable de secteur à la direction des Systèmes d'Information,
- directeur de la direction de l'Évaluation, des Méthodes et de l'Organisation,
- responsable conseil et contrôle à la direction des Achats publics et des Marchés,
- responsable de service à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse,
- coordinateur CRIP à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse,
- responsable garanties emprunts à la direction des Finances,
- psychologue à la direction des Ressources humaines,
- responsable de service santé et sécurité et conditions de travail à la direction des Ressources humaines,
- chargé de préfiguration à la direction de l'Habitat ;

2 emplois de conseillers socio-éducatifs pour exercer les missions de :

- coordinateur CRIP à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse,
- chargé de préfiguration à la direction de l'Habitat ;

1 emploi d'agent de maîtrise pour exercer les missions de chauffeur à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé ;

3 emplois d'éducateurs de jeunes enfants pour exercer les missions de :

- éducateur des jeunes enfants à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- responsable petite enfance à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- responsable de service à la direction de la petite Enfance ;

1 emploi d'infirmier en soins généraux pour exercer les missions de responsable de service à la direction de la petite Enfance ;

1 emploi de puéricultrice pour exercer les missions de responsable de service à la direction de la petite Enfance ;

8 emplois d'ingénieurs pour assurer les missions de :

- chef de projet informatique à la Maison départementale des Personnes handicapées,
- directeur de la direction de l'Évaluation, des Méthodes et de l'Organisation,
- chargé d'études à la direction de la Voirie et de la Mobilité,
- responsable de service Santé et Sécurité et conditions de travail à la direction des Ressources humaines,

- ingénieur sobriété énergétique à la direction des Bâtiments,
- administrateur sécurité à la direction des Systèmes d'Information,
- responsable de la cellule ITO à la direction des Espaces verts et du Paysage,
- responsable sécurité à la direction des Systèmes d'Information ;

2 emplois de techniciens pour assurer les missions de :

- conseiller technique à la direction de l'Éducation et des Collèges,
- responsable de secteur à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative ;

2 emplois de rédacteurs pour assurer les missions de :

- gestionnaire domaine public à la direction de la Voirie et des Mobilités,
- gestionnaire chargé de l'exécution financière des marchés à la direction des Bâtiments.

La rémunération de ces agents contractuels sera établie selon l'expérience professionnelle, les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

Article 2 : Création de 5 emplois par suppression simultanée de 5 emplois dans le cadre d'une évolution des missions des postes :

- création de 1 emploi d'ingénieur par suppression de 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de chargé d'étude à la direction de la Voirie et des Mobilités,
- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de responsable de service adjoint à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse,
- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi d'infirmier en soins généraux pour assurer les missions de chargé de mission à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse,
- création de 1 emploi d'ingénieur par suppression de 1 emploi d'adjoint technique pour assurer les missions d'ingénieur maintenance à la direction des Bâtiments,
- création de 1 emploi d'ingénieur par suppression de 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'ingénieur maintenance à la direction des Bâtiments.

Article 3 : Suppression de 19 emplois d'adjoints techniques dans le cadre d'un transfert de poste vers le budget annexe de la Restauration.

Article 4 : Suppression de 2 emplois d'attaché principal et de 1 emploi d'attaché dans le cadre de la suppression de la direction de l'Hébergement des Familles vulnérables.

Article 5 : Autorisation de recrutements de contractuels suite à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2025 (L 332-2 2° du Code général de la fonction publique) :

- 41 mensualités d'adjoint administratif à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 448 mensualités d'adjoint technique à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 160 mensualités d'adjoint d'animation à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 52 mensualités d'agent de maîtrise à la direction de la jeunesse, des sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 30 mensualités d'éducateur des APS à la direction de la jeunesse, des sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,

- 13 mensualités d'éducateur de jeunes enfants à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative,
- 180 mensualités d'adjoint technique à la direction des Espaces verts et du Paysage pour assurer l'ouverture des parcs durant les saisons de printemps et d'été,
- 20 mensualités d'adjoint technique à la direction de la Voirie et des Mobilités, pour effectuer la « viabilité hivernale ».

Article 6 : La rémunération de ces agents contractuels sera établie selon l'expérience professionnelle, les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

Article 7 : L'ensemble des créations et suppressions précitées vaut modification du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental du budget général.

Article 8 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget général.

Article 9 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle 77000 Melun - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification. La juridiction administrative peut être saisie à partir du site <https://www.telerecours.fr>.

Le Président du Conseil départemental

Olivier Capitanio

RAPPORT N° 2025-2 - 1 . 9 . 9

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 07/04/2025

**Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental.
Budget annexe de Restauration.**

Le présent rapport a pour objet de vous proposer une actualisation du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental afin de tenir compte de l'évolution des besoins des Val-de-Marnais, des engagements du projet d'administration, des orientations prioritaires de notre collectivité et des nécessités des services départementaux.

1. Création de 19 emplois d'adjoints techniques pour exercer les missions de cuisinier.

Suite à la fin de la production culinaire sur la direction de la petite Enfance, il est proposé de créer 19 emplois d'adjoints techniques pour exercer les missions de cuisinier. Ces 19 emplois sont issus d'un transfert de poste du budget général vers le budget annexe de Restauration.

2. Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés.

Compte tenu de la difficulté à recruter des titulaires sur les emplois de la collectivité, des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels (article L. 332-8 2°) à défaut de candidats titulaires. Ces recrutements, sur des contrats pouvant aller jusqu'à 3 ans, permettront de garantir l'attractivité de la collectivité et de sécuriser le personnel recruté le cas échéant.

Il est donc proposé d'ouvrir à la voie contractuelle les emplois suivants :

- 1 emploi de technicien pour exercer les missions de diététicien/hygiéniste à la direction de la Logistique ;
- 1 emploi d'attaché pour exercer les missions de responsable de secteur à la direction de Logistique.

Au terme de ces modifications, les effectifs budgétaires inscrits au tableau indicatif des grades et emplois du budget annexe Restauration s'établissent à 186 emplois ouverts.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. WEIL
Vice président du Conseil départemental



DÉLIBÉRATION N° 2025 -2 - 1 . 9 . 9

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 07/04/2025

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le 07/04/2025,
dans la salle des séances de l'Hôtel du Département,
conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Étaient absents excusés :

Membres de la commission ayant donné délégation de vote pour la séance :

Objet : Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe de Restauration.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L. 313-1 et L.3 32-8 ;

Vu sa délibération n° 2024-8 - 1.12.12 du 9 décembre 2024 portant mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental - Budget annexe de Restauration.

Vu sa délibération n° 2025-2 - 1.4.4 /1 du 7 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025. Budget annexe de Restauration ;

Vu l'avis du Comité social territorial.

Considérant le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Sur le rapport présenté au nom de la 1^{ère} commission par Mme Aggoune ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Création de 19 emplois d'adjoints techniques pour exercer les missions de cuisinier.

Article 2 : Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés :

- 1 emploi de technicien pour exercer les missions de diététicien/hygiéniste à la direction de la Logistique ;
- 1 emploi d'attaché pour exercer les missions de responsable de secteur à la direction de la Logistique.

Article 3 : L'ensemble des créations et suppressions précitées vaut modification du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental du budget annexe Restauration.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe de Restauration.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun - 43, rue du Général de Gaulle 77000 Melun - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification. La juridiction administrative peut être saisie à partir du site <https://www.telerecours.fr>.

Le Président du Conseil départemental

Olivier Capitanio

RAPPORT N° 2025-2 - 1 . 10 . 10

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 07/04/2025

**Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental.
Budget annexe des Foyers de l'Enfance.**

Le présent rapport a pour objet de vous proposer une actualisation du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental afin de tenir compte de l'évolution des besoins des Val-de-Marnais, des engagements du projet d'administration, des orientations prioritaires de notre collectivité et des nécessités des services départementaux.

Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés.

Compte tenu de la difficulté à recruter des titulaires sur les emplois de la collectivité, des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels (article L. 332-8 2°) à défaut de candidats titulaires. Ces recrutements, sur des contrats pouvant aller jusqu'à 3 ans, permettront de garantir l'attractivité de la collectivité et de sécuriser le personnel recruté le cas échéant.

Il est donc proposé d'ouvrir à la voie contractuelle l'emploi suivant :

- emploi de technicien pour exercer les missions de gestionnaire technico-administratif.

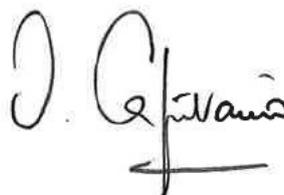
La rémunération de cet agent contractuel sera établie selon l'expérience professionnelle, les grilles propres au grade correspondant et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

Au terme de ces modifications, les effectifs budgétaires inscrits au tableau indicatif des grades et emplois du budget annexe des Foyers de l'Enfance s'établissent à 330 emplois ouverts.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. WEIL
Vice président du Conseil départemental



DÉLIBÉRATION N° 2025 -2 - 1 . 10 . 10

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 07/04/2025

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le 07/04/2025,
dans la salle des séances de l'Hôtel du Département,
conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Étaient absents excusés :

Membres de la commission ayant donné délégation de vote pour la séance :

Objet : Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu sa délibération n° 2024-8 -1.13.13 du 9 décembre 2024 portant mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental - Budget annexe des Foyers de l'Enfance ;

Vu sa délibération n° 2025-2 - 1.5.5 /1 du 7 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025. Budget annexe des Foyers de l'Enfance ;

Vu l'avis du Comité social territorial.

Considérant le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Sur le rapport présenté au nom de la 1^e commission par M. Hélin ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés :

- 1 emploi de technicien pour exercer les missions de gestionnaire technico-administratif.

Article 2 : La rémunération de ces agents contractuels sera établie selon l'expérience professionnelle, les grilles propres au grade correspondant et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

Article 3 : L'ensemble des créations et suppressions précitées vaut modification du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental du budget annexe des Foyers de l'Enfance.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe des Foyers de l'Enfance.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle 77000 Melun - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification. La juridiction administrative peut être saisie à partir du site <https://www.telerecours.fr>.

Le Président du Conseil départemental

Olivier Capitanio